

Le **27 MAI 2025**

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PLACE LAËNNEC
DU 14 au 25 JUILLET 2025**

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard
SG/RM 51-05/25

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le maire de Bégard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal,

Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer le stationnement Place Laënnec, afin de permettre le stationnement de véhicules de chantier au droit du n° 1.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules de chantier sera autorisé du 14 au 25 juillet 2025, dans le cadre de travaux de rénovation.

ARTICLES 2 : L'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, qui réalise ces travaux, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard
- L'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES.

Le Maire

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT**



Maël LE GALL

BEAR